

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Avis relatif à divers indices et index : frais divers, transport routier, végétaux et graines, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVD1227340V

En application de l'avis relatif du 26 mai 1974 portant création d'index nationaux pour la révision des prix des marchés de bâtiment, des circulaires n° 74-101 du 18 juin 1974 et n° 99-09 du 4 février 1999, les indices et index : frais divers, transport routier, végétaux et graines, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment et travaux publics s'établissent pour le mois de mars 2012 aux valeurs indiquées dans les tableaux ci-dessous. Ces indices et index sont utilisés pour les actualisations et révisions des prix des marchés de construction.

Les valeurs mensuelles de ces indices et index sont applicables à la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

Indice frais divers

(Base 100 en janvier 1993)

DATE	VALEUR
Mars 2012	113,8

Indice transports routiers « TR »

Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire (TRO), à compter du 1^{er} janvier 1988.

(Base 100 en janvier 1988)

DATE	VALEUR
Mars 2012	189,7

Indice fournitures de végétaux « FV »

Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs

(Base 100 en septembre 2007)

DATE	VALEUR
De septembre 2011 à août 2012	105,2

*Indice fournitures de graines « FG »
Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs*

(Base 100 en janvier 1980)

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

DATE	VALEUR
Mars 2012	116,8

Index espaces verts (EV)

Application de la circulaire du 29 février 2008
(NOR : DEVK0807576C) relative à la création des index EV

(Base 100 en janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR (mars 2012)
Travaux de végétalisation	EV1	111,9
Application de produits phytosanitaires	EV2	107,4
Travaux de création d'espaces verts	EV3	110,6
Travaux d'entretien d'espaces verts	EV4	112,5

Index ingénierie

(Base 100 en janvier 1973)

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index Ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le *PsD D* (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

DATE	VALEUR
Mars 2012	833,2

Index produits de marquage routier (PMR)

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM
(produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)

(Base 100 en novembre 1998)

DATE	VALEUR
Mars 2012	185,1

Index bâtiment (1)

Valeurs des index bâtiment nationaux pour le mois de mars 2012

(Base 100 en janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT01	875,3
Terrassements	BT02	823,9
Maçonnerie-blocs et briques (6)	BT03	836,8
Ossature, ouvrages en béton armé	BT06	797,3
Ossature et charpentes métalliques	BT07	699,7
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT08	861,5
Carrelage et revêtement céramique	BT09	758,6
Revêtements en plastique	BT10	1096,8
Revêtements en textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT11	930,3
Revêtements en moquette (fibres naturelles) (2)	BT12	774,1
Revêtements en plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT14	828,1
Charpente bois en résineux (7)	BT16a	118,7
Charpente bois en chêne (7)	BT17a	114,4
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure y compris cloisons et parquets (7)	BT18a	115,9
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7)	BT19a	113,9
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7)	BT20a	113,7
Fermeture de baies en plastique (3)	BT26	628,8
Fermeture de baies en aluminium	BT27	707,5
Fermeture de baies en métal ferreux	BT28	814,3
Couverture et accessoires ardoises de schiste	BT30	1008,3
Couverture et accessoires tuiles en terre cuite	BT32	703,2
Couverture et accessoires tuiles en béton	BT33	802,4
Couverture et accessoires zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT34	715,5
Couverture et accessoires bardeaux d'asphalte	BT35	714,8
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT38	1230,3

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)	BT40	1007,2
Ventilation et conditionnement d'air	BT41	722,7
Menuiserie en acier et serrurerie	BT42	724,8
Menuiserie en alliage d'aluminium	BT43	717,8
Vitrerie-miroiterie (5)	BT45	917,8
Peinture, tenture	BT46	866,9
Electricité	BT47	1145,3
Ascenseurs	BT48	1010,2
Couverture et bardage en tôles d'acier revêtement étanchéité	BT49	173,8
Rénovation-entretien tous corps d'état	BT50	181,5
Menuiseries PVC	BT51	159,5
Imperméabilité de façades	BT52	163,1
Etanchéité asphalte-multicouche	BT53	164,4
Valeur de l'indice salaire national (base 100 octobre 1979) du mois de février 2012 (484,6) utilisée pour le calcul des index BT du mois de mars 2012 : (1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978). (2) Note concernant les index BT11 et BT12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977). (3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique. (4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture de zinc. L'index BT52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades, l'index BT53 résulte de la fusion des index BT36 et BT37 (voir circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998). (5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie), il en résulte un index unique appelé « BT 45 Vitrerie-Miroiterie » publié à partir des index BT de février 2003 (voir circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003). (6) L'index BT 03 (Maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (Maçonnerie et canalisation en briques), il en résulte un index unique appelé « BT 03 Maçonnerie-blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (voir circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003). L'index BT 04 est supprimé. (7) Les index BT16a, BT17a, BT18a, BT19a et BT20a remplacent les index BT13, BT15, BT16, BT17, BT18, BT19, BT20, BT 21, BT 22, BT 23, BT 24 et BT 25.		

Index travaux publics

Valeurs des index travaux publics nationaux pour le mois de mars 2012

(Base 100 en janvier 1975)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP01	698,3
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP02	696,7
Terrassements généraux	TP03	697,8
Sondages et forages	TP04	652,2
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP05a	135,6

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Travaux en souterrains au tunnelier (1)	TP05b	133,6
Dragages fluviaux	TP06	627,3
Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes	TP07b	117,6
Routes et aéroports avec fourniture	TP08	765,7
Routes et aéroports sans fourniture	TP08bis	729,3
Travaux d'enrobés	TP09	978,4
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP09bis	735,4
Travaux d'entretien des voiries et aéroports	TP09ter	185,8
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux (2)	TP10a	133,3
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture de tuyaux	TP10bis	736,9
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP11	146,1
Réseaux d'électrification	TP12	592,9
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP13	568,8
Travaux immergés par scaphandriers	TP14	139,9
(1) L'index TP05 a été décomposé en 2 index (TP05a « les travaux traditionnels » – TP05b « les travaux au tunnelier ». (2) L'index TP10a remplace les index TP10-1, TP10-3, TP10-4, TP10-5. (3) L'index TP11 remplace les index TP11-1, TP11-2, TP11-4 et TP11-5.		

Les valeurs des indices et index BTP contenues dans le présent avis, ainsi que leurs historiques complets sont consultables sur les sites du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement :

Téléchargements de tous les indices et index BTP à partir de la page principale :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Index-BTP-.html>.

Téléchargements des index BT :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Telechargement-des-index-BT.html>.

Téléchargements des index TP :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Telechargement-des-index-TP.html>.

Téléchargements des autres indices et index :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Telechargement-des-indices-et.html>.

Pour toute information : cellule-indexbtp.idddae3.idddae.seei.cgdd@developpement-durable.gouv.fr.